



CFPPA Carmejane

La réussite au cœur  
des Alpes du Sud



# Intégrer un chien de protection dans un troupeau

## **Durée de la formation**

2 jours (14 heures)

## **Date de session : à venir**

## **Lieu**

CFPPA Carmejane  
Route d'Espinouse  
04510 Le Chaffaut-Saint-Jurson

## **Pour l'année précédente**

**Taux de réussite : 100%**

**Taux de satisfaction : 100%**

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Comprendre le rôle et les comportements d'un chien de protection
- Bien choisir son chien de protection et réussir son introduction au sein du troupeau
- Bien gérer son ou ses chien(s) de protection au quotidien
- Apprécier la qualité de protection d'un chien

## PUBLIC VISÉ

Tout public désirant connaître les principes de dressage d'un chien de conduite pour troupeau ovin, caprin ou bovin et ceux de l'éducation d'un chien de protection.

## CONTENU DE LA FORMATION

- La place du chien de protection : quelles différences avec un chien de conduite ?
- Les comportements attendus d'un chien de protection : respect et attachement au troupeau, respect de l'Homme
- Le choix du chiot
- L'introduction et les premiers mois du chiot en bergerie
- La première sortie au pâturage
- La gestion du chien au quotidien
- L'appréciation du niveau de qualité des différents paramètres d'évaluation du chien

**Contact :**

Responsable administrative :  
 Rabia ARAB  
 rabia.arab@educagri.fr

Tél : 04.92.34.60.56

**Accessibilité :**

Référente handicap :  
 Rabia ARAB  
 rabia.arab@educagri.fr

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Nous contacter pour connaître les modalités.

**MODALITÉS PÉDAGOGIQUES**

Formation 100% présentiel en centre de formation, avec des mises en situation professionnelles.

**MODALITÉS D'ÉVALUATION**

- Questionnaire de satisfaction
- Tour de table

Une attestation de formation est délivrée après réussite à l'évaluation.

**CONDITION D'ADMISSION**

Aucune

**TARIFS**

- 300 € pour les deux jours de formation.
- Possibilité de remboursement via le dossier d'aide déposé auprès de la Direction départementale des Territoires (DDT)

**INFORMATIONS FINANCEMENT**

Financement de la formation	Démarches
Financement Personnel ou demandeur d'emploi	Consulter le CFPPA pour un devis ou Financement possible par le Compte Personnel de Formation (CPF) via l'application <a href="https://www.moncompteformation.gouv.fr">https://www.moncompteformation.gouv.fr</a>
Chef d'entreprise agricole	Consulter vos droits VIVEA
Salarié	Se renseigner auprès de son employeur

Mise à jour le 05/01/2023